



Tout savoir, ou presque sur l'intermittence du spectacle

« Comment fonctionne l'intermittence du spectacle et quels sont les points de vigilance ? Quel revenu moyen peut-on espérer ? Comment s'articule l'intermittence du spectacle avec des activités hors spectacle ou des périodes d'interruption de parcours professionnel ? » Destiné aux artistes et technicien·nes du spectacle, ce cycle de visioconférences permet de faire le tour de votre régime, mieux comprendre votre statut, vos droits et la gestion administrative de vos activités. Il est animé par Yann Gaudin, conseiller-formateur et gérant de la [Bonne étoile](#).

Cinq séances de 2h découpées en 1h30 de partage d'informations puis de 30 minutes d'échanges. Il est vivement recommandé de suivre l'intégralité du cycle, les notions abordées sont connectées les unes aux autres.



En visioconférence



Gratuit



Aucun prérequis



Du 13/05 au 03/06

Calendrier :

- **Lundi 13 mai - 14h-16h** : La 1^{ère} ouverture de droits à l'intermittence du spectacle et le réexamen annuel, les solutions de secours, les justificatifs
- **Mardi 21 mai - 14h-16h** : Montant de l'indemnisation : calcul de l'allocation journalière, cumul chaque mois avec les contrats, optimisation
- **Mardi 28 mai - 14h-16h** : Les « règles du jeu » : textes et historique sur l'intermittence du spectacle, conventions collectives, fonctionnement de France Travail
- **Jeudi 30 mai - 10h-12h** : Impact des différents événements professionnels et personnels sur l'indemnisation : contrats au régime général, auto-entreprise, formation professionnelle, arrêts maladie, etc.
- **Lundi 3 juin - 14h-16h** : Tous les autres revenus & aides spécifiques aux intermittents du spectacle

Modalités d'inscription :

Inscription obligatoire en ligne à ce [lien](#) avant le 10 mai 2024.

Espace ouvert de rédaction pour vos questionnements sur le statut et ses spécificités.

Pour + de renseignements, vous pouvez contacter Emilie Kermanac'h à :

emiliekermanach@cae29.coop ou au 06 84 46 22 63